

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

PRIX DES INSERTIONS.
Annonces... 20 c. la ligne.
Réclames... 30 c. —

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

PRIX DE L'ABONNEMENT
Un an... 12 fr.
Six mois... 7 fr.
2 fr. en sus, par la poste.
Un numéro du journal... 20 c.

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Étampes. — Imprimerie de A. ALLIEN.

La Propriétaire Gérant, A. ALLIEN.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Été à partir du 4 Juin 1877.

Table of train schedules with columns for stations (Orléans, Tours, Angerville, etc.) and times for various routes.

Bulletin politique.

Les électeurs de l'arrondissement d'Étampes ont répondu à notre attente. Ils ont affirmé la République; ils ont protesté énergiquement contre le gouvernement du 16 Mai; ils ont vengé l'Assemblée nationale; ils ont honoré la mémoire de M. Thiers; ils ont assuré la paix à la France.

tion, des concessions à ses adversaires; elle doit désormais défendre toute action hostile aux institutions républicaines; elle ne doit donner sa confiance qu'à un ministère républicain; elle a pour devoir de faire remettre en place tous les fonctionnaires qui ont été destitués par le gouvernement du 16 Mai.

publique soit partout affirmée, soutenue, défendue par des conseillers républicains.
En Europe. — Nous ne recevons pas encore aujourd'hui de nouvelles bien importantes du théâtre de la guerre. Le mauvais temps paraît complètement installé.

Décree:
Art. 1er. — Les élections pour le renouvellement de la deuxième série sortante des conseils généraux et des conseils d'arrondissement auront lieu, dans les départements autres que celui de la Seine, le dimanche 4 novembre prochain.

Feuilleton de l'Abcille
(11) - DU 20 OCTOBRE 1877.
HISTOIRE
D'UN AVARE, D'UN ENFANT
ET D'UN CHIEN.

Les dimanches et les jours de foire, alors que beaucoup de villageois et d'étrangers passent sur la route, on rencontrait toujours l'aveugle et le chien. Le père Bérésina s'asseyait sur un des côtés de la route, et restait là, des heures entières, dans une immobilité si complète qu'on aurait pu le prendre pour un être pétrifié.

Et le chien, agitant la sébile, semblait supplier du regard. Il se trompait rarement, et presque toujours une pièce de monnaie tombait dans la sébile. Alors Pyrame retournait vers son maître et lui présentait l'écuelle contenant l'aumône.

— Si, j'en ai encore une.
— Donnez-la moi.
L'homme hésitait.
— Donnez donc, puisque c'est peut-être le moyen de retrouver les autres.

XII
LE JEUNE BERGER.
Nous franchissons un espace de trois années. La ferme de M. Dubourg, dont le père Martinet, aidé de ses fils, dirige l'exploitation, est en pleine prospérité. On compte par centaines les animaux des races chevaline, bovine et ovine, qu'on élève sur les gras pâturages du domaine.

Résultats de l'élection dans l'arrondissement d'Étampes.

Electeurs inscrits... 11,720
Votants... 8,917
M. Charpentier a obtenu... 6,871
Votes divers... 4,066
Bulletins blancs ou nuls... 980

En 1876, M. Charpentier avait obtenu 5,470. Le parti républicain a donc aujourd'hui 1,700 voix de plus qu'aux dernières élections.

Comme on le verra dans le tableau que nous publions plus loin, les petites communes sont celles où M. Charpentier a obtenu proportionnellement le moins de bulletins blancs. De même les grandes sont celles qui ont fourni le plus de bulletins blancs.

Dans le canton de Méréville :
Méréville a fourni 46 bulletins blancs;
Angerville — 40 —
Pussay — 21 —

Dans les petites communes :

A Fontaine-la-Rivière, sur 31 votants, M. Charpentier a obtenu 30 suffrages; — à Thionville, sur 30 votants, 28 suffrages; — à Bois-Herpin, sur 21 votants, 18 suffrages; — à Guillaerval, sur 442 votants, 433 suffrages.

A Saclas, sur 169 votants, M. Charpentier a obtenu 158 suffrages. Nous voyons là l'heureuse influence du maire et des deux conseillers d'arrondissement, qui sont républicains.

Les mêmes faits se reproduisent dans les autres cantons.

Dans le canton de Milly :
Milly a fourni 47 bulletins blancs;
Maise, 43 —
Soisy-sur-Ecole, 35 —

Les petites communes ont également donné, proportionnellement, le plus grand nombre de suffrages.

A Champmotheux, sur 57 votants, 49 Charpentier.
A Puiset-le-Marais, sur 44 — 33 —
A Oncy, sur 43 — 33 —

Dans le canton de La Ferté-Alais :

La Ferté-Alais, 23 bulletins blancs;
Cerny, 26 —
Chamarande, 29 —

Notons, cependant, qu'à Auvers-St-Georges, commune où il y a le plus d'électeurs, il n'y a eu que 8 bulletins blancs.

Le canton de la Ferté-Alais n'offre pas, dans les petites communes, le même grand nombre de suffrages. C'est le canton où M. Charpentier a obtenu le moins de voix.

Dans le canton d'Étampes :
Étampes a fourni 70 bulletins blancs;
Chalo-St-Mard, 30 —
Morigny, 23 —

Dans les petites communes :

A Ormoy-la-Rivière, sur 86 votants, 81 Charpentier.
A Saint-Hilaire, sur 40 — 35 —

En résumé, c'est le canton de Méréville qui a le mieux voté; c'est celui dans lequel il y a le moins de bulletins blancs et de voix perdues, ainsi qu'on le verra dans le tableau général des votes.

Notre département est un de ceux qui ont élu des députations unanimement républicaines. — Voici, en effet, le résultat de toutes les élections de Seine-et-Oise :

Table with 3 columns: Arrondissement, Député, Suffrages. Rows include Versailles, Corbeil, Étampes.

Table with 2 columns: Arrondissement, Député, Suffrages. Rows include Mantes, Pontoise, Rambouillet.

1877. Total des voix républicaines... 77.920 voix
1876. — — — — — 63.485

Le parti de l'ordre véritable, c'est-à-dire le parti républicain, a gagné dans Seine-et-Oise, du 20 février 1876 au 14 octobre 1877... 11.435 voix

Voici quelle est aujourd'hui la situation républicaine. Dès le lendemain des élections générales par lesquelles la France vient de condamner solennellement la politique du 16 mai, il importe de constater exactement les résultats obtenus et d'apprécier avec netteté les conditions dans lesquelles ils se sont réalisés.

Des 363, par suite de décès ou de circonstances diverses, 44 n'étaient plus proposés aux électeurs. Les candidats anciens députés républicains se trouvaient donc réduits à 349. Sur ce nombre, 295 au moins rentrent dans la nouvelle Chambre, et il faut joindre à ces 295, 26 candidats républicains nouveaux remplaçant, soit les 44 anciens députés dont il vient d'être parlé, soit des députés monarchistes; ce qui porte déjà le nombre des élus républicains à 321.

Dans quelques semaines, il y aura lieu d'ajouter à ces 321 députés les 4 députés des colonies, qu'il n'y a nulle témérité à compter à l'avance parmi les républicains. Résultat : 325 républicains. D'après le gouvernement, un second tour de scrutin est nécessaire dans 14 circonscriptions; il est vraisemblable que dans plus de la moitié de ces circonscriptions, le résultat sera favorable à la République. En se bornant à la moitié, 7, on atteindrait le chiffre de 332. Dans trois circonscriptions, où le Journal officiel, avec une hâte exceptionnelle et prématurée, a annoncé l'élection des candidats officiels, il y a lieu d'espérer que, tout au contraire, les candidats républicains seront proclamés. Le total monterait donc à 335; et le nombre complet des députés étant de 533, c'est à 198 que s'éleverait au maximum le nombre des candidats du gouvernement élus le 14 octobre.

198 contre 335. Et l'on ne veut pas prévoir encore les modifications que la vérification des pouvoirs et ses conséquences pourront faire subir à ces chiffres. Mais on doit constater que d'après les supputations des organes les plus autorisés des partis adverses, sur ces 198 députés, 90 appartiennent au bonapartisme, 40 semblent pouvoir être rangés parmi les légitimistes et environ 68 échappent, sous la dénomination de conservateurs, à toute classification rationnelle.

Ce dénombrement fait, il est évident que la nouvelle Chambre est dès maintenant la représentation à peu près fidèle de l'ancienne; une légère différence de chiffres, susceptible d'une prochaine modification favorable, n'altère en rien ce fait.

Une majorité de près de 140 voix est assurée à la République, majorité forme, inébranlable, résolue, qui échappera à toutes les tentatives de désorganisation.

— Voici la variation du chiffre des électeurs inscrits et des votants depuis la proclamation du suffrage universel.

Table with 2 columns: Année, Nombre d'électeurs/votants. Rows include 1848, 1852, 1857, 1864, 1876.

En 1875, le nombre des électeurs n'était plus que de 9,872,739. Il est, cette année, de 9,948,070, dont 473,233 pour le département de la Seine.

ELECTION DANS L'ARRONDISSEMENT D'ÉTAMPES. Résultat par commune.

Table with 5 columns: Communes, Inscrits, Votants, Charpentier, Votes Divers, Bulletins Blancs. Rows include Boissy-le-Sec, Boutervilliers, Bouville, etc.

Table with 5 columns: Communes, Inscrits, Votants, Charpentier, Votes Divers, Bulletins Blancs. Rows include Auvers-St-Georges, Baulne, Boissy-le-Cutté, etc.

Table with 5 columns: Communes, Inscrits, Votants, Charpentier, Votes Divers, Bulletins Blancs. Rows include Abbeville, Angerville, Arrancourt, etc.

Table with 5 columns: Communes, Inscrits, Votants, Charpentier, Votes Divers, Bulletins Blancs. Rows include Boigneville, Brouy, Buno-Bonnevaux, etc.

Police correctionnelle. Audience du 17 Octobre 1877.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants : JUGEMENTS CONTRADICTOIRES. — PENOT Jean-Jacques-Faustin, 68 ans; — PENOT Félicie, 40 ans, femme Poinreau, cultivateurs à Valpuiseaux; 6 jours de prison, 25 fr. d'amende chacun et aux dépens, pour coups et blessures volontaires. — DUPRE Armand-Aubin, 27 ans, gargon boulanger à Milly; 25 fr. d'amende, pour outrage, et 5 fr. d'amende, pour ivresse manifeste et aux dépens.

VILLE D'ÉTAMPES. Tirage des obligations.

Le Maire de la ville d'Étampes, chevalier de la Légion-d'honneur, Informe ses administrés que, le Dimanche 28 Octobre courant, à deux heures de relevé, en l'une des salles de la Mairie, il sera procédé au tirage au sort de 52 obligations de l'emprunt de 200,000 francs contracté par la Ville en 1867. Etampes, le 17 Octobre 1877. Le Maire, AL. BRUNARD.

Vendanges de 1877.

En 1876, les entrées s'étaient élevées à : 4.098 h. 72 l. Cette année, elles donnent un chiffre de : 898 h. 43 l. Différence en moins : 200 h. 59 l. Comme on le voit, les vendanges de 1877 ont été inférieures à celles de 1876; ce résultat est supérieur à la moyenne ordinaire. Les quelques grappes qui sont venues subitement dans les premiers jours de ce mois ont atrophié les grappes; les pertes surtout ont été très-ravagées. Plusieurs vigneronniers qui ont vendangé avant les gelées et les pluies ont été bien inspirés, car leur vin sera d'un goût agréable.

VILLENEUVE-SUR-AUVERS. — Dans la nuit du 15 au 16 octobre courant, vers dix heures, un incendie a consumé une meule de 23,000 gerbes de blé, appartenant au sieur Normand (Henri-Isidore), fermier à la ferme du Château, commune de Villeneuve-sur-Auvers. Ce sinistre, qui causera une perte de 12,633 francs, est attribué à une cause accidentelle. Cette perte est couverte par une assurance à la compagnie La Mutuelle. Cet incendie, qui menaçait de prendre des proportions considérables et d'envahir d'autres meules voisines, a pu être circonscrit, grâce au concours intelligent et empressé des habitants, des pompiers de la localité et d'Étréchy, qui se sont transportés rapidement sur les lieux. La justice, prévenue, s'est également transportée sur les lieux et a commencé une information.

Attaque d'un gendarme par cinq Belges. Un tué et un autre blessé.

On nous écrit d'Angerville : Dimanche dernier, après les élections qui s'étaient passées avec le plus grand calme, sur les huit heures du soir, la population d'Angerville fut mise en émoi par la nouvelle que des Belges, ouvriers à la ferme de Dommerville, avaient attaqué un gendarme de notre ville, qui, obligé de se défendre, avait dû faire feu et avait tué un des assaillants. Voici, en effet, ce qui s'est passé. Le gendarme Hugueny revenait des communes de Thionville, Congerville et Chalou-Moulineux, il était porteur des procès-verbaux d'élection, lorsque, sur la route de Dourdan, entre Angerville et Pussay, à un kilomètre environ de cette commune, le cheval du gendarme s'abat brusquement et jette son cavalier par terre à plusieurs pas de lui. Aussitôt quatre hommes vigoureux se précipitent sur le gendarme, le tiennent immobile disant à un autre de lui prendre son sabre et son revolver. Hugueny fut, en effet, désarmé; mais comme c'est un jeune homme de trente ans, nerveux et plein de courage, il finit par se dégager. Celui qui lui avait pris son revolver n'étant qu'à quatre mètres de lui, le mit en joue. Le gendarme lui dit avec calme : « Ne faites pas une mauvaise action. » — Ne tenant aucun compte de cette observation, il tira quatre coups sur Hugueny qui, heureusement, ne fut point atteint. Ce misérable Belge croyant sans doute avoir épuisé le revolver, l'abassa. En voyant ce mouvement, Hugueny s'é-

un grand désir de bien faire et de se rendre utile et toutes sortes de gentilles. Il n'en fallait pas tant pour que le berger fut enchanté de son élève. Henri était depuis huit jours à la ferme, lorsqu'un soir, après la rentrée des moutons, il se trouva en face de Pyrame dans une rue d'Oudincourt. L'enfant et le chien s'arrêtèrent en même temps, à deux pas l'un de l'autre, et se regardèrent. Il y avait comme de l'étonnement dans le regard clair et brillant du chien. Trois fois de suite l'enfant porta la main à son front. On aurait dit deux vieux amis, séparés depuis longtemps, et qui hésitent à se reconnaître.

Enfin, Pyrame s'approcha, presque timidement, et tourna autour du jeune garçon en le flairant. Tout à coup, ses yeux pétillèrent de joie, il se dressa sur ses pattes de derrière et ses grosses pattes de devant tombèrent sur les épaules d'Henri.

— Ah ! ah ! ah !... faisait l'enfant. Et soudain, en pleurant, il étreignit dans ses bras la tête du chien. Alors Pyrame se remit sur ses quatre pattes, fit entendre un jappement joyeux et se mit à faire des bonds prodigieux en signe d'allégresse. Cela dura bien dix minutes. Plusieurs personnes, voyant Pyrame faire fête à Henri avec une joie si vive, s'approchèrent de ce dernier et lui firent beaucoup de questions.

Le jeune garçon, un peu craintif et embarrassé, répondit pourtant de son mieux, car il vit que c'était plus par intérêt que par curiosité qu'on le questionnait. Il dit qu'il était de Langres, que M. Martinet l'avait amené à Oudincourt et qu'il était second berger chez M. Dubourg. Il ne gagnait rien encore que sa nourriture, mais au bout de six mois il devait avoir cent cinquante francs de gages. Il était toujours avec le berger, qui se montrait très-bon pour lui, et il se trouvait heureux dans sa position.

— Je ne sais pas ce que j'éprouve chaque fois que je vois votre chien, père Bérésina, je me sens tout drôle; il me semble que quelque chose remue dans ma poitrine. Depuis quelque temps surtout, je réfléchis et je cherche... je cherche dans ma tête. Je crois toujours que je vais me souvenir de beaucoup de choses. C'est comme un voile que j'ai devant les yeux et qui ne veut pas me laisser voir... Dans tout cela, il y a un chien, un gros chien comme le vôtre, père Bérésina.

Ces paroles frappèrent le vieil aveugle et, pour la première fois, il s'aperçut qu'il y avait quelque chose d'extraordinaire dans l'amitié de Pyrame pour le jeune berger. — Oui, c'est bien étrange, pensait-il; pourquoi Pyrame a-t-il fait tant de caresses à cet enfant lorsqu'il l'a rencontré par hasard dans la rue d'Oudincourt, ainsi que me l'a raconté Jacqueline? Il l'avait donc reconnu?... Mais, alors, ce jeune berger, qui passe pour être un enfant abandonné, qui est-il? Un parent de la morte de Provenches, un parent, mon Dieu ! son enfant, peut-être !

Dis-moi, mon garçon, reprit-il en s'adressant au jeune berger, tu viens de me dire qu'il te semble à chaque instant que tu vas te souvenir de beaucoup de choses, et qu'au milieu de toutes ces choses tu vois un chien, un gros chien comme Pyrame. Est-ce que tu ne retrouves rien dans ta mémoire ? — Si, père Bérésina; mais si peu, si peu...

EMILE RICHEBOURG. (La suite au prochain numéro.)

lance aussitôt sur son adversaire, le renverse et lui reprend son arme; celui qui s'est emparé du sabre arrive par derrière pour le frapper, mais Hugueny l'a vu, aussitôt il se retourne et tire, sans l'atteindre, les deux derniers coups de son revolver. En voyant tant d'énergie et de courage, les autres se tiennent à distance.

Le brave gendarme regarde autour de lui, il aperçoit son cheval à vingt-cinq mètres environ dans les champs; il songe qu'on ne lui a peut-être pas enlevé sa carabine; il court pour s'en emparer. Aussitôt les cinq misérables le poursuivent à coups de mottes de terre. Au milieu de cette grêle, il arrive à son cheval, retrouve avec bonheur sa carabine; il la saisit promptement et tire deux coups sur celui qui brandissait son sabre. Voyant tant de résolution, les Belges se dispersent. Hugueny remonte à cheval, poursuit ses agresseurs le sommant de se rendre. Ils refusent. Hugueny tire de nouveau sur ce groupe de malfaiteurs qui fuit devant lui à travers champs. Puis, éperonnant vigoureusement sa bête, il les rejoint et les somme de le suivre, leur disant : « Vous allez mourir, si vous ne marchez pas. » Et aussitôt se précipitant sur chacun d'eux, il leur enlève leur coiffure. Ces hommes, comprenant que le gendarme avait une pièce à conviction entre les mains, lui dirent : « Donnez nos casquettes et nous vous suivrons. » Hugueny les leur rend, et les ramène sur la route, à l'endroit même où il avait été attaqué.

A ce moment, le gendarme entend du côté de Pussay le bruit d'une voiture qui s'avancait vers lui. En effet, cette voiture s'est bientôt rapprochée; il dit au conducteur de ne pas le dépasser. Les Belges continuaient leur marche, lorsqu'un autre gendarme d'Angerville, Derôme, venant de Pussay, rejoignit son camarade qui lui fit part de ce qui venait de se passer. Pendant ce temps les Belges s'étaient assis sur le talus du fossé de la route où ils semblaient délibérer. Derôme les somme de se remettre en marche; ils refusent. Les gendarmes dégagent et les menacent de leurs armes s'ils n'exécutent pas leur ordre; ils se décident enfin à obéir et se remettent en marche en chantant. Ils arrivent à la route de Chartres qui conduit à Dommerville, et là, ils veulent retourner à leur gîte; ils s'avancent à trente ou quarante mètres sur ce chemin. Les gendarmes veulent d'autant moins les laisser continuer qu'ils n'ignorent pas qu'à Dommerville se trouvent une quinzaine de camarades, et qu'il pourrait bien en résulter un engagement grave. Alors ils somment ceux-ci de se rendre. Les Belges résistent encore. Les gendarmes s'avancent vers eux l'arme à la main, pour les forcer de nouveau à les suivre. Ils murmurent et cherchent à fuir. Une dernière sommation leur est faite; ils la repoussent en menaçant. Alors Hugueny vise et fait feu sur celui qui lui avait tiré quatre coups de revolver; il tombe baigné dans son sang. A cette vue, ceux qui restaient voulurent se sauver. Le gendarme Derôme dit à l'un d'eux : « Misérable! si tu ne te rends pas, je t'en fais autant. » Pendant que ce drame se passait, le conducteur de la voiture était allé prévenir la brigade d'Angerville. Le brigadier envoya de suite deux autres gendarmes, Fagot et Perrot. Quand les Belges virent arriver ces hommes, ils comprirent qu'ils n'avaient plus qu'à céder. On les emmena jusqu'à Angerville, où ils furent emprisonnés. Le mort fut également transporté à Angerville. C'est un jeune homme de dix-neuf ans dont le père est aussi ouvrier à la ferme de Dommerville. La balle qui l'a tué est entrée dans l'œil et est sortie derrière l'oreille. Un autre des assaillants a été légèrement blessé au-dessous du menton. On pense qu'il a été effleuré par une balle. Le parquet d'Etampes, prévenu de cette affaire, est arrivé dans la nuit avec le sous-préfet et le commandant de gendarmerie. Le lendemain, les prisonniers ont été conduits à Etampes et le mort a été enterré à Dommerville.

Voilà les faits dans toute leur exactitude. Quel en a été le mobile? c'est la question que tout le monde s'adresse. Les Belges ont-ils été soudoyés, comme l'a dit le Bien public, je l'ignore. Toujours est-il qu'en attaquant le gendarme, ils lui ont dit qu'il était porteur d'élection. L'instruction révélera peut-être quelque chose à cet égard. Jusqu'ici, on ne comprend pas quel intérêt politique des étrangers peuvent avoir à l'acte odieux qu'ils ont commis.

Le gendarme Hugueny a bien fait son devoir, il l'a rempli avec conscience et courage; nous espérons qu'il en sera récompensé comme il le mérite. Derôme a également fait preuve d'énergie. En un mot, toute la gendarmerie d'Angerville a fait son devoir.

Chien perdu.

Il a été perdu un CHIEN BASSET, griffon, sous poil noir très-marqué de feu. — On prie la personne qui l'a trouvé de vouloir bien le rendre à M. GRVBOYARD, à Pussay.

Bonne récompense. LOUIS LÉVY DENTISTE

61, rue du Faubourg-Saint-Martin, PARIS.

Dentiste des Sociétés municipales de secours mutuels des quartiers Saint-Martin, Saint-Vincent-de-Paul, de la Société de l'Union des employés du commerce et de l'industrie du département de la Seine, etc., etc.

M. LÉVY recevra, 24, rue de la Juiverie, maison du Café de la Paix, les Samedi 3 et Dimanche 4 Novembre.

Il recevra régulièrement le premier samedi et le lendemain dimanche de chaque mois.

Les personnes qui désirent recevoir à leur domicile les soins de sa profession, sont priées de se faire inscrire d'avance à l'adresse ci-dessus ou de l'aviser directement à son domicile à Paris.

On demande un Apprenti à l'imprimerie.

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 10 Octobre. — MARCHE Georges-Adolphe, promenade du Port. — 11. BOISSIER Théophile-Léon, rue du Perray, 57. — 14. LECLERC Emilie-Marie-Eugénie, au hameau de l'Humery. — 15. RETOURNÉ Lucie-Louise, rue Saint-Jean, 4<sup>e</sup>. — 17. LASNIER Zélia-Angéline, rue du Perray, 40.

PUBLICATION DE MARIAGE.

Entre : BIZOUARD Claude, 27 ans, boulanger, rue du Four-St-Germain, 159, à Paris; et D<sup>me</sup> AUBIN Louise-Alice, 23 ans, cuisinière, rue de la Tannerie, 11.

DÉCÈS.

Du 12 Octobre. — CORSIN Rosalie, 81 ans, sans profession, veuve Desmolières, rue du Faubourg-Saint-Jacques. — 13. BOUDIER Eugénie Elisabeth, 6 mois, rue Sainte-Croix, 32. — 17. BLANCHARD Maurice-

Eugène, 7 semaines, rue de la Queue-du-Renard, 3. — 17. JOANNES Marie-Geneviève, 82 ans, rentière, veuve David, rue du Faubourg-Evezard, 9 ter. — 19. DUMAIS Léontine-Alphonsine, 25 ans, femme Marchat, rue Basse-des-Groisneries, 8. — 19. BONNEAU François, 78 ans, rentier, place de l'Ancienne-Comédie. — 19. MERCIER Julienne-Marguerite, 74 ans, journalière, veuve Auville, rue Neuve-Saint-Gilles, 6.

AGENTS SÉRIEUX demandés par une maison de premier ordre, Vins et Cognac, commission jusqu'à 20 p. 0/0 et prime en fin d'année, suivant chiffre d'affaires; la maison est très connue, et remettra liste de clients à visiter. — Ecrire à M. FERDINAND DE CAUMONT (intéressé), rue Dufour-Dubergier, 4, à Bordeaux.

La publication légale des actes de société est obligatoire dans l'un des journaux PUBLIÉS au chef-lieu de l'arrondissement.

JOURNAL JUDICIAIRE

DE L'ARRONDISSEMENT D'ETAMPES. (66<sup>me</sup> Année.)

(1) Etude de M<sup>e</sup> BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n<sup>o</sup> 5.

VENTE

Sur surenchère du sixième, En l'audience des Criées du Tribunal civil de première instance Séant à Etampes, Au Palais de Justice de ladite ville, D'UNE MAISON Servant d'Auberge, Sise à Buno, grande rue, Avec COUR, ÉTABLE, CAVE, AISANCES & DÉPENDANCES ET DE TROIS PIÈCES DE JARDIN, réunies Sises à Buno, EN DEUX LOTS.

L'adjudication aura lieu le Mardi 6 Novembre mil huit cent soixante-dix-sept, Heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, que : Par suite d'une surenchère du sixième faite au greffe du Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le treize octobre mil huit cent soixante-dix-sept, enregistrée et dénoncée conformément à la loi, par M. François Doré père, cultivateur, demeurant à Buno-Bonnevaux, sur l'adjudication prononcée au profit de : 1<sup>o</sup> M. Jean-Louis Véron fils, cultivateur, demeurant à Moignanville, commune de Buno-Bonnevaux; — 2<sup>o</sup> M. Jean-Joseph Auger, maréchal-ferrant, demeurant à Buno-Bonnevaux, suivant procès-verbal dressé par M<sup>e</sup> Saucier, notaire à Maisse, le sept octobre courant, sur les poursuites de vente sur licitation exercées à la requête de MM. Jules-Alfred Doré et François-Emerly Auclerc, ci-après nommés, contre les sieurs Doré et consorts, aussi ci-après nommés;

Il sera, Aux requête, poursuite et diligence de M. François DORÉ père, cultivateur, demeurant à Buno-Bonnevaux;

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Bouvard;

En présence, ou eux dûment appelés, de :

1<sup>o</sup> M. Jules-Alfred Doré, mineur émancipé, sans profession, demeurant à Maisse, et M. François-Emerly Auclerc, propriétaire, demeurant au même lieu, ce dernier en qualité de curateur à l'émancipation dudit mineur Jules Doré;

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Breuil;

2<sup>o</sup> M. François Doré fils, ci-devant aubergiste, demeurant à Buno-Bonnevaux;

3<sup>o</sup> M. François Doré, artilleur, en garnison à Vincennes;

4<sup>o</sup> M. Etienne-Frédéric Jolly, cultivateur, demeurant à Tousson, canton de La Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne),

« Agissant au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Elisa-Hermance Doré, Augustin-Louis Doré et Marie-Adeline Doré, issus du mariage de François Doré premier du nom, avec madame Rosalie-Virginie Jolly, sa défunte épouse, remplissant les fonctions de tuteur desdits mineurs à cause de l'opposition « d'intérêts existant entre eux et le sieur François Doré, leur père, leur tuteur naturel et légal. »

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Bouvard;

5<sup>o</sup> M. Jules Beaumont, négociant, demeurant à Nemours;

6<sup>o</sup> M. Louveau-Herbelot, négociant, demeurant à Milly;

Intervenants comme créanciers du sieur François Doré premier du nom;

7<sup>o</sup> M<sup>e</sup> Louis-Laurent Chenu, avoué, demeurant à Etampes, pris au nom et comme syndic de la faillite du sieur François Doré premier du nom;

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Chenu;

8<sup>o</sup> M. Jean Antoine Poirier, cultivateur, demeurant au Petit-Gironville, commune de Gironville,

« En qualité de subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Doré, sus-nommés. »

Et encore en présence, ou eux dûment appelés, de :

1<sup>o</sup> M. Jean-Louis Véron fils, cultivateur à Moignanville, commune de Buno-Bonnevaux;

2<sup>o</sup> M. Jean-Joseph Auger, maréchal-ferrant, demeurant à Buno-Bonnevaux;

Ces deux derniers adjudicataires surenchérés;

Procédé, le Mardi six Novembre prochain mois, heure de midi, en l'audience des criées du Tribunal civil de première instance séant à Etampes, à la vente par adjudication, sur surenchère, et sur les mises à prix ci-après indiquées, des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

Premier lot.

(Premier, cinquième et vingt-deuxième lots de la première adjudication).

1<sup>o</sup>. — Onze ares quarante centiares de jardin, terroir de Buno, lieu dit les Housches; tenant d'un long le vingt-deuxième lot, d'un bout les héritiers Radideau, et d'autre bout faisant hache les jardins;

2<sup>o</sup>. — Un are quarante-deux centiares et demi, sauf la portion prise par la route de Buno, terroir de Buno; tenant d'un long M. Combière, d'autre long M. André Radideau, d'un bout le sentier de la Tonnelle, et d'autre bout M. Vacher;

3<sup>o</sup>. — Trois ares soixante-neuf centiares de jardin, terroir de Buno, à Mollière; tenant d'un long le premier lot, d'un bout M. Marchand, et d'autre bout M. Pierre Combière.

Moins un are six centiares faisant hache au bout midi, distraits des trois lots réunis et réunis à la maison formant le vingt-septième lot de l'enchère et le deuxième de l'adjudication sur surenchère.

Sur la mise à prix de neuf cent soixante-cinq francs, ci. . . . . 965 fr.

Deuxième lot.

(Vingt-septième de la première adjudication). Une Maison située au bourg de Buno, grande rue, servant d'auberge, composée d'un rez-de-chaussée comprenant trois pièces, et d'un premier étage comprenant six pièces; — grenier sur le tout;

Cour au levant de cette maison, sur laquelle il est dû un droit de passage à plusieurs;

Dans cette cour, une étable avec grenier dessus et cave dessous;

Autre cour à la suite et au couchant de la maison.

Observation faite que M. François Doré père a droit à l'usufruit, pendant sa vie, d'une chambre à feu au premier étage avec terrain dans la cour.

Plus la portion de un are six centiares distraits, comme il est dit ci-dessus, des premier, cinquième et vingt-deuxième lots de l'enchère, premier de la surenchère.

Sur la mise à prix de deux mille neuf cent vingt-cinq francs, ci. . . . . 2,925 fr.

S'adresser, pour les renseignements : A Etampes.

En l'étude de M<sup>e</sup> BOUVARD, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5;

En celle de M<sup>e</sup> BREUIL, avoué présent à la vente, rue Saint-Jacques, numéro 50;

En celle de M<sup>e</sup> CHENU, avoué présent à la vente, rue Saint-Jacques, numéro 100;

A Maisse, En l'étude de M<sup>e</sup> SAUCIER, notaire;

Et sur les lieux pour visiter les immeubles.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le quinze octobre mil huit cent soixante-dix-sept.

Signé : BOUVARD.

En marge est écrit : Enregistré à Etampes, le quinze octobre mil huit cent soixante-dix-sept, folio 50 recto, case 3. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes double décime et demi compris.

Signé : DELZANGLES.

(2) Etude de M<sup>e</sup> CHENU, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n<sup>o</sup> 100.

VENTE

Sur publications volontaires, EN LA SALLE DE LA MAIRIE DE MAINVILLIERS, Par le ministère de M<sup>e</sup> GIBIER, notaire à Malesherbes, Commissaire à cet effet, DE VINGT-TROIS

PIÈCES DE TERRE

Sises terroirs de Blandy et de Brouy, Arrondissement d'Etampes. EN 23 LOTS.

L'adjudication aura lieu le Dimanche 11 Novembre mil huit cent soixante-dix-sept, Heure de midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que :

En exécution d'un jugement rendu sur la requête collective des parties, par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le sept août mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré et mentionné au bureau des hypothèques;

Il sera, Aux requête, poursuite et diligence, de :

1<sup>o</sup> M. Paul-Prospér BANNIER, meunier, demeurant au moulin d'Auneau, commune d'Aulnay-la-Rivière;

2<sup>o</sup> Et M. Pierre POMMÉRET, propriétaire, demeurant à Aulnay-la-Rivière;

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Chenu, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 100;

En présence, ou eux dûment appelés, de :

1<sup>o</sup> M. Louis-Aimable-Paul Pointeau, sabotier, demeurant à Manchecourt;

2<sup>o</sup> M. Jean-Pierre-Narcisse-Adelmar Lesage, tailleur d'habits, demeurant au même lieu;

3<sup>o</sup> M. Pierre-André-Hippolyte Poisson, fermier, demeurant à Chilleurs-aux-Bois;

4<sup>o</sup> M. Louis Clément Dubée, propriétaire, demeurant à Malesherbes;

5<sup>o</sup> M. Désiré-Gabriel Denize, fermier, demeurant à Rumont;

6<sup>o</sup> M. Etienne-Désiré Poisson, cultivateur, demeurant à Roncevaux, commune de Buthiers;

7<sup>o</sup> M. Désiré Mathurin Véron, charretier, demeurant à Bois Herpin;

Tous créanciers inscrits;

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Breuil, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 50;

Et encore en présence ou eux dûment appelés, de :

M. Albert-Désiré Marlin, cultivateur, et madame Eugénie-Céline Pointeau, épouse autorisée dudit sieur Marlin, avec lequel elle demeure à Mainvilliers;

Ayant aussi pour avoué constitué ledit M<sup>e</sup> Breuil;

Procédé, le Dimanche onze Novembre mil huit cent soixante-dix-sept, heure de midi, en la Mairie de Mainvilliers, et par le ministère de M<sup>e</sup> Gibier, notaire à Malesherbes, commis à cet effet, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, des biens dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

IMMEUBLES situés sur Blandy, Canton de Méryville.

Premier lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, aux Oisonniers; tenant d'un long l'Hospice d'Etampes, d'autre long M. Jean-Baptiste Chevallier.

Cadastrés section A, numéro 1297. Sur la mise à prix de 120 fr.

Deuxième lot. Dix-neuf ares quatorze centiares de terre, aux Oisonniers; tenant d'un long levant Etienne Bouvard, d'autre long M. Grandemaison.

Cadastrés section A, numéro 1324. Sur la mise à prix de 50 fr.

Troisième lot.

Vingt-cinq ares cinquante-deux centiares de terre, aux Fiches Grillés, lieu dit le Castellan; tenant d'un long midi Thomas, d'autre long nord l'Hospice d'Etampes.

Cadastrés section A, numéro 1161. Sur la mise à prix de 200 fr.

Quatrième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, à la Canne, lieu dit les Fiches-Grillés; tenant d'un long aux héritiers Bazin, d'autre long aux héritiers Thévard.

Cadastrés section A, numéro 1181. Sur la mise à prix de 50 fr.

Cinquième lot.

Quinze ares quatre-vingt-quatorze centiares de terre, aux Quatre-Arpents-de-la-Mare; tenant d'un long André Leblanc, d'autre long Poullin.

Cadastrés section A, numéro 1144. Sur la mise à prix de 75 fr.

Sixième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, aux Quatre-Arpents-de-la-Mare; tenant d'un long aux héritiers Petit, d'autre long l'Hospice d'Etampes.

Cadastrés section A, numéro 1155. Sur la mise à prix de 75 fr.

IMMEUBLES situés sur Brouy, Canton de Milly.

Septième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, aux Fonceaux; tenant d'un long Canien Thévard, d'autre long Médard Richard.

Cadastrés section E, numéros 237 et 238. Sur la mise à prix de 50 fr.

Huitième lot.

Huit ares cinquante-un centiares de terre, au bout des Clos, vers Blandy; tenant d'un long Penot, d'autre long Ciret.

Cadastrés section F, numéro 233. Sur la mise à prix de 125 fr.

Neuvième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, au-dessus de Nangeville; tenant d'un long les héritiers Thévard, d'autre long les mêmes.

Cadastrés section E, numéro 163. Sur la mise à prix de 50 fr.

Dixième lot.

Neuf ares cinquante-sept centiares de terre, à la Passee, lieu dit la Cote-Rouge; tenant d'un long M. Bonleu, d'autre long Pierre Besnard.

Cadastrés section D, numéro 56. Sur la mise à prix de 125 fr.

Onzième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, à la Carrière; tenant d'un long les héritiers Labiche, d'autre long les héritiers Nolleau.

Cadastrés section C, numéro 475. Sur la mise à prix de 50 fr.

Douzième lot.

Neuf ares cinquante sept centiares de terre, au Carrosse; tenant d'un long les héritiers Labiche, d'autre long Legendre.

Cadastrés section C, numéro 293. Sur la mise à prix de 5 fr.

Treizième lot.

Vingt-cinq ares cinquante-trois centiares de terre, aux Oisonniers; tenant d'un long Penot, d'autre long madame Richard.

Cadastrés section A, numéro 46. Sur la mise à prix de 25 fr.

Quatorzième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, au Chemin-des-Oisonniers; tenant d'un long M. Ingrain, d'autre long M. Charron.

Cadastrés section A, numéro 106. Sur la mise à prix de 5 fr.

Quizième lot.

Vingt-cinq ares cinquante-deux centiares de terre, à la Meule; tenant d'un long aux héritiers Richard, d'autre long à Nolleau.

Cadastrés section C, numéros 121 et 122. Sur la mise à prix de 5 fr.

Seizième lot.

Neuf ares cinquante centiares de terre, à la Meule; tenant d'un long les héritiers Charles-Sébastien Bonleu, actuellement M. Hutteau Amand (vigne), d'autre long Etienne Richard, actuellement M. Solon (bois).

Cadastrés section C, numéros 102 et 103. Sur la mise à prix de 2 fr.

Dix-septième lot.

Cinquante-sept ares quarante-deux centiares de terre, à la Meule; tenant d'un long les héritiers Daguet-Lesage, d'autre long Théet, et par hache les héritiers Besnard.

Cadastrés section C, numéros 65 et 66. Sur la mise à prix de 450 fr.

Dix-huitième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, au Trot; tenant d'un long Legendre, d'autre long les héritiers Jamet.

Cadastrés section C, numéro 8. Sur la mise à prix de 3 fr.

Dix-neuvième lot.

Trente-un ares vingt-huit centiares de terre, à la Folle, lieu dit le Chemin de Milly à Blandy; tenant d'un long ledit chemin, d'autre long Hubert Dufour.

Cadastrés section B, numéro 25. Sur la mise à prix de 400 fr.

Vingtième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, au Cornailler; tenant d'un long Pierre Besnard, d'autre long plusieurs.

Cadastrés section A, numéro 146. Sur la mise à prix de 50 fr.

Vingt-unième lot.

Huit ares cinquante-un centiares de terre, au Cornailler; tenant d'un long Thévard, d'autre long M. Destoussain.

Cadastrés section B, numéro 166. Sur la mise à prix de 50 fr.

Vingt-deuxième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, au Cornailler; tenant d'un long Ernest Deneccé, d'autre long M. Labiche.

Cadastrés section A, numéro 199. Sur la mise à prix de 20 fr.

**Vingt-troisième et dernier lot.**  
Douze ares soixante-seize centiares de terre, aux Réages-Tortus; tenant d'un long madame Brichard, d'autre long Penot.  
Cadastrés section D, numéro 110.  
Sur la mise à prix de 430 fr.

Total général des mises à prix 1,537 fr.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant soussigné.  
A Etampes, le onze septembre mil huit cent soixante-dix-sept.

Pour original,  
Signé, **CHENU.**

S'adresser pour les renseignements :

A Etampes,  
En l'étude de M<sup>e</sup> CHENU, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 100;  
En celle de M<sup>e</sup> BREUIL, avoué présent à la vente, rue Saint-Jacques, numéro 30;

A Malesherbes,  
En l'étude de M<sup>e</sup> GIBIER, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété;  
En celle de M<sup>e</sup> SIGOT, notaire;  
En celle de M<sup>e</sup> BOUCHONNET, huissier;  
A Milly,  
En l'étude de M<sup>e</sup> GENET, huissier;  
Et sur les lieux, pour visiter les immeubles.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le dix-neuf octobre mil huit cent soixante-dix-sept, folio 51 verso, case 3. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DELZANGLES.

Etude de M<sup>e</sup> HAUTEFEUILLE, notaire à Etampes.

**A VENDRE**  
**PAR ADJUDICATION,**  
Par le ministère de M<sup>e</sup> HAUTEFEUILLE, notaire à Etampes,  
EN LA MAISON D'ÉCOLE DE SAINT-HILAIRE,  
Le Dimanche 28 Octobre 1877, à midi,

15 HECTARES 75 ARES DE  
**TERRES LABOURABLES**  
**PRÈS, AUNAIES ET BOIS**  
EN 32 PIÈCES  
Sises sur les terroirs d'Etampes, St-Hilaire et Chalo-Saint-Mars.

S'adresser audit M<sup>e</sup> HAUTEFEUILLE, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> BRISEMER, notaire à Ymonville.

**A LOUER**  
UNE  
**GRANDE ET BELLE FERME**  
EN BEAUCE

S'adresser, pour tous renseignements :  
Audit M<sup>e</sup> BRISEMER, notaire. 4-4

**A CEDER**  
APRÈS FORTUNE FAITE,  
**BONNE MAISON DE COMMERCE**  
DE  
**VINS EN GROS**  
A 10 kil. d'Etampes.

Beaux Bénéfices.  
S'adresser à M. LEBRET, 9, rue Saint-Jacques, à Etampes. 2-1

**MATHIEU - LIMET**  
Rue du Haut-Pavé, 20, à Etampes,  
Se charge de la **Tonte des Chevaux** dans le plus bref délai.

**PHOTOGRAPHIE RICHOU**  
A ÉTAMPES, RUE DAMOISE  
Photochromie, Nouveau procédé inaltérable.  
SPÉCIALITÉ DE CARTES ÉMAILLÉES.

**CHARBON DE TERRE**  
**J. ROUSSEAU ET E. MAYENCE**  
A Gosselies-Courcelles, près Charleroi (Belgique).

Prix du wagon de 10,000 kilogr. rendu aux gares d'Etampes et environs.  
Grosse houille 1/2 grasse supér., de Charleroi. 430 fr.  
Grosse houille 1/2 grasse, 2<sup>e</sup> qualité. 410  
Gailletterie 1/2 grasse supérieure, de Charleroi. 410  
Gailletterie 1/2 grasse, 2<sup>e</sup> qualité. 390

Ces charbons sont les plus estimés pour foyers domestiques.  
Pour le commerce et l'industrie, il est accordé des remises suivant l'importance des besoins.  
Conditions de paiement à fixer.  
Charbons de toute nature.  
Affranchissement pour la Belgique par timbre de 30 centimes.

ANCIEN MOU MERCIER, LITZELMANN & THUILLIER  
s'occupant exclusivement de  
**VENTE ET ACHAT**  
DE  
**FONDS DE BOULANGERIE**  
Paris et la Province.

**MERCIER, ROUBY & HENRIOT**  
ANCIENS MARCHANDS BOULANGERS  
9, Rue Sauval (près la Halle au Blé)  
- PARIS - 25-11

**DREYFUS FRÈRES & C<sup>o</sup>**  
DE PARIS  
21, BOULEVARD HAUSMANN,  
Concessionnaires du

**GUANO DU PÉROU**

Loi du 11 Novembre 1869

**GUANO DISSOUS DU PÉROU**  
Convention du 15 Avril 1874

**DÉPÔTS EN FRANCE**  
Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et C<sup>o</sup>.  
Erest, chez M. E. VINCENT.  
Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et C<sup>o</sup>.  
Cherbourg, chez M. ERNEST LIAS.  
Dunkerque, chez MM. C. BOUQUON et C<sup>o</sup>.  
Havre, chez M. E. FICQUET.  
Landerneau, chez M. E. VINCENT.  
La Rochelle, MM. d'ORIGNY et FAUSTIN FILS.  
Lyon, chez M. MARC GILLIARD.  
Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et C<sup>o</sup>.  
Nantes, chez MM. A. JAMON et HUARD.  
Paris, chez M. A. MOSKON-DUPIN.  
St-Nazaire, chez MM. A. JAMON et HUARD.

10<sup>e</sup> ANNÉE.  
**LE MONITEUR**  
DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE  
Paraît tous les Dimanches  
En Grand format de 16 pages  
Résumé de chaque numéro :  
Bulletin politique. Bulletin financier.  
Bilans des établissements de crédit  
4 fr. Recettes des ch. de fer. Correspondance étrangère. Nomenclature des coupons échus. des appels de fonds, etc.  
4 AN. Cours des valeurs en Banque et en Bourse. Liste des tirages.  
4 AN. Vérification des numéros sortis. Correspondance des abonnés Renseignements.  
**PRIME GRATUITE**  
**Manuel des Capitalistes**  
1 fort volume in-8<sup>o</sup>  
PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS  
Envoyer mandat poste ou timbres-poste.

**HALLE DE PARIS.**

Farines. — 17 Octobre 1877.

Restant de la veille.....	1.373 44
Arrivages du jour.....	97 40
Total.....	1.470 84
Ventes du jour.....	» »
Restant disponible.....	1.470 84
Prix moyen du jour.....	44 fr. 23 c.

**Grains.**

Blés du rayon.....	30 50 à 31 50
Orges de Beauce.....	23 00 à 25 00
Escourgeons.....	20 50 à 22 00
Avoines noires.....	22 50 à 23 75
grises.....	19 50 à 20 50

Le tout aux 400 kil. franco gare Paris.

**Pailles et Fourrages.**

La Chapelle, 17 Octobre. 1 <sup>re</sup> qté 2 <sup>e</sup> qté 3 <sup>e</sup> qté	
Foin.....	47 à 49 43 à 45 37 à 39
Luzerne.....	41 à 43 38 à 40 35 à 37
Regain de luzerne.....	34 à 36 31 à 33 28 à 30
Paille de blé.....	28 à 30 26 à 27 22 à 24
Paille de seigle.....	28 à 30 24 à 26 21 à 23

Le tout aux 104 b. lles, dans Paris.

**DEMANDE DE REPRÉSENTANTS**

Une grande Maison de Vins et Spiritueux demande des Représentants à la Commission; on exige de bonnes et sérieuses références. — S'adresser à M. Adolphe Cuvelier, 15, quai de Percy prolongé, à Charenton, près Paris. 8-8

**HERNIÉS** La CURE RADICALE de cette infirmité si dange-reuse et si gênante est aujourd'hui un fait acquis. Parmi les divers traitements employés pour guérir cette cruelle affection, il n'en est pas de plus simple ni d'aussi efficace que celui de feu M. Pierre Simon, dont l'ouvrage spécial sur les Hernies, recommandé par les docteurs les plus éminents, a été approuvé par l'Académie de médecine et dont la méthode est aujourd'hui en la possession de ses gendres, élèves et successeurs, MM. Rezo et Deschamps, à Saumur (Maine-et-Loire). Une notice contenant la preuve de nombreuses guérisons sera envoyée franco à toute personne en faisant la demande par lettre af-franchie. 48-39

**LE MONITEUR**  
**VALEURS A LOTS**  
PARAISANT TOUS LES DIMANCHES  
Propriété de la  
**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT**  
(Société anonyme) au capital de  
UN MILLION CING CENT MILLE FRANCS  
Siège social: 46, rue La Fayette, Paris.  
Publie immédiatement et  
exactement la liste offi-  
cielle des tirages de toutes  
les valeurs.  
Le mieux renseigné et le  
plus complet de tous les  
journaux financiers.  
ON S'ABONNE  
à Paris, 46, rue La Fayette.  
Nota. — Le prix de l'abonnement peut être  
envoyé en timbres-poste.

18 5

Ancienne Maison **PICHELIN Frères**  
**PICHELIN-PETIT & FILS & C<sup>ie</sup>**  
SUCCESEURS  
à LA MOTTE-BEUVRON (Loir-et-Cher)

**FABRIQUE D'ENGRAIS et Produits chimiques agricoles**  
Engrais de La Motte : Phospho-Guano, Phosphates, Superphosphates, etc., etc.

21 Médailles d'Or et d'Argent aux Concours régionaux et nationaux de 1850 à 1877  
DIPLOME DE 1<sup>re</sup> CLASSE, ORLÉANS 1876  
MÉDAILLE D'HONNEUR DE 1<sup>re</sup> CLASSE, ACADEMIE NATIONALE 1876.  
**Vente sur Garantie d'analyse.**

Représentés par : M. MATHIEU-LIMET, à Etampes; — CHENU FILS, à Angerville; — BESNARD FILS, ingénieur, à Marolles-en-Hurepoix. 48-7

**FER BRAVAIS (FER DIALYSÉ BRAVAIS)**  
Seul adopté dans tous les Hôpitaux  
Ordonné par tous les principaux Médecins  
ANÉMIE, CHLOROSE, ÉPUÏSEMENT  
PERTES D'APPÉTIT, PAUVRETE DU SANG  
FLUEURS BLANCHES, CONSOMPTION  
3 Médailles, Exposition de Paris, Bruxelles, Philadelphie,  
de France et de l'étranger, pour combattre  
**DÉBILITÉ, FAIBLESSE DES ENFANTS**  
LYMPHATISME, DIGESTIONS DIFFICILES  
NÉURALGIES, STÉRILITÉ, PALPITATIONS, etc.  
Le plus bel égoce que l'on puisse  
faire de ce produit incomparable est  
de citer les appréciations du Fer  
dialysé Bravais faites par les pre-  
miers médecins de France et  
même de l'étranger :  
« Bien que personne ne  
puisse assigner de limite aux  
découvertes de la science, dit  
un de ces médecins, je doute  
qu'on puisse jamais trouver  
un ferrugineux d'une effi-  
cacité plus énergique, plus  
absolue que le Fer dialysé  
Bravais, possédant des avan-  
tages supérieurs à tous les  
ferrugineux, sans avoir un  
seul de leurs inconvénients.»  
(ENVOI DE LA BROCHURE FRANCO.)  
Usine et Fabrique à Asnières  
Se trouve dans les principales Pharmacies de France et de l'étranger, ou l'on trouve aussi le  
Sirop, les Pilules, la Liqueur et les Pastilles de Fer dialysé Bravais.  
Dépôt à Etampes, chez M. LEPROUST, pharmacien.

**MAISON SPÉCIALE pour Produits destinés à L'AGRICULTURE**  
**H. J. DECONINCK** à Arras et à Dunkerque ont présentement à vendre **BLÉS DE SEMENCE**  
43 variétés de  
anglais et français. — Achats faits directement sur les lieux de production. Agents de  
FRÉDÉRIC F. HALLÉTT (Blés généalogiques), Orges et Avoines de semence, etc.  
Même Maison : Tous Engrais chimiques, dosages garantis sur analyse.  
**NITRATE DE SOUDE** des mers du Sud, pour engrais  
(importation directe).  
**TOURTEAUX** de toutes provenances pour nourriture et pour engrais.  
7 5

**COMPAGNIE FRANÇAISE DE CONSIGNATION**  
du Guano du Pérou  
89, FAUBOURG POISSONNIÈRE, 89, PARIS  
Sous Agents en France de la **PERUVIAN GUANO C<sup>o</sup> LIM<sup>o</sup>**.  
NOUVEAUX CONCESSIONNAIRES DU  
**GUANO DU PÉROU**  
en vertu du contrat du 7 Juin 1876.  
**VENTE SELON L'ANALYSE**  
Tarif Réduit.  
**DÉPÔTS EN FRANCE :**  
Bordeaux..... MM. JOSEPH CIVRAC et C<sup>o</sup>.  
Dunkerque..... LASTRADE DESCANDE et C<sup>o</sup>.  
Le Havre..... LANGSTAFF EHRENBERG et POLLAK.  
Nantes..... L. RUSSEL et GUIROY.

12-8

**Abattoir d'Etampes.**  
NOMBRE par espèces des bestiaux tués à l'abattoir par les bou-chers et charcutiers de la ville, du 11 octobre au 17 inclus.

NOMS des Bouchers et Charcutiers.	Taureaux.	Bœufs.	Vaches.	Veaux.	Moutons.	Porcs.	Total.
Boulland-Boulland..	3	8	16	»	27	»	27
Constancien Raphaël	»	2	5	11	2	20	20
Baudet.....	1	3	3	»	7	»	7
Rottier.....	»	1	2	8	»	11	11
Gauché.....	1	1	5	10	»	17	17
Brossonnot-Lesage..	4	1	3	»	5	»	5
Brossonnot-Brosson.	1	1	3	»	5	»	5
Marchon.....	2	3	8	1	14	»	14
Hautefeuille.....	1	2	12	»	15	»	15
Gillotin.....	1	2	4	»	7	»	7
V <sup>e</sup> Chevallier-Nabot.	»	1	1	4	»	6	6
Gaurat.....	»	»	»	»	2	2	2
Lebrun.....	»	»	»	»	4	4	4
Boulland Alexandre.	»	»	»	»	2	2	2
Genty.....	»	»	»	»	»	»	»
<b>TOTAUX.....</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>33</b>	<b>82</b>	<b>18</b>	<b>149</b>	<b>149</b>

Certifié par le Préposé en chef de l'Octroi,  
NARGASSIES.

**HALLE DE PARIS.**

Farines. — 17 Octobre 1877.

Restant de la veille.....	1.373 44
Arrivages du jour.....	97 40
Total.....	1.470 84
Ventes du jour.....	» »
Restant disponible.....	1.470 84
Prix moyen du jour.....	44 fr. 23 c.

**Grains.**

Blés du rayon.....	30 50 à 31 50
Orges de Beauce.....	23 00 à 25 00
Escourgeons.....	20 50 à 22 00
Avoines noires.....	22 50 à 23 75
grises.....	19 50 à 20 50

Le tout aux 400 kil. franco gare Paris.

**Pailles et Fourrages.**

La Chapelle, 17 Octobre. 1 <sup>re</sup> qté 2 <sup>e</sup> qté 3 <sup>e</sup> qté	
Foin.....	47 à 49 43 à 45 37 à 39
Luzerne.....	41 à 43 38 à 40 35 à 37
Regain de luzerne.....	34 à 36 31 à 33 28 à 30
Paille de blé.....	28 à 30 26 à 27 22 à 24
Paille de seigle.....	28 à 30 24 à 26 21 à 23

Le tout aux 104 b. lles, dans Paris.

**Bulletin commercial.**

MARCHÉ d'Etampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
13 Octobre 1877	fr. c.	19 Octobre 1877.	fr. c.	13 Octobre 1877.	fr. c.
Froment, 1 <sup>re</sup> q.....	26 50	Blé-froment.....	25 50	Blé élite.....	26 00
Froment, 2 <sup>e</sup> q.....	24 48	Blé-boulangier.....	24 34	Blé marchand.....	24 50
Méteil, 1 <sup>re</sup> q.....	21 39	Méteil.....	21 67	Blé champart.....	23 25
Méteil, 2 <sup>e</sup> q.....	20 16	Seigle.....	13 67	Méteil mitoyen.....	21 75
Seigle.....	14 05	Orges.....	14 00	Méteil.....	18 75
Escourgeon.....	13 80	Escourgeon.....	13 67	Seigle.....	15 00
Orges.....	13 73	Avoine.....	10 50	Orges.....	13 50
Avoine.....	10 56			Avoine.....	9 35

**Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 13 au 19 Octobre 1877.**

DÉNOMINATION.	Samedi 13	Lundi 15	Mardi 16	Mercredi 17	Jeudi 18	Vendredi 19
<b>Rente 5 0/0.....</b>	105 45	106 10	106 20	106 45	106 25	106 50
<b>— 4 1/2 0/0.....</b>	98 50	98 75	98 75	99 00	99 75	99 00
<b>— 3 0/0.....</b>	69 45	69 80	69 90	70 12	69 90	70 05

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné.  
Etampes, le 20 Octobre 1877.

Fu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposee ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes.  
Etampes, le 20 Octobre 1877.

Enregistré pour l'annonce n<sup>o</sup> Folio  
Reçu franc et centimes, décimes compris.  
A Etampes, le 1877.